

## RÉCEPTION ET ENTREPOSAGE DES VACCINS

<b>Émetteur</b>	Direction de Santé publique	
<b>Direction responsable</b>	Direction de Santé publique	
<b>Destinataires</b>	Toutes les directions du CIUSSS de l'Estrie-CHUS impliquées dans la gestion des produits immunisants, ainsi que les partenaires régionaux impliqués dans la vaccination	
<b>Entrée en vigueur</b>	Choisissez la date d'entrée en vigueur (seulement après son adoption)	
<b>Adopté par</b>	Direction de Santé publique	<b>Date</b> 2022-07-04
<b>Signature</b>	Document original signé	
	Samson, Isabelle, directrice de la Santé Publique	

## Table des matières

1. Mise en contexte .....	1
2. Objectifs .....	2
3. Définition des termes .....	2
4. Champs d'application .....	2
5. Cadre normatif .....	2
6. Procédure .....	2
7. Rôles et responsabilités .....	5
8. Dispositions finales .....	5
ANNEXE A - HISTORIQUE DES VERSIONS .....	6
ANNEXE B - PROCÉDURE DE RÉCEPTION DES VACCINS RÉFRIGÉRÉS .....	7
ANNEXE C - RÉFRIGÉRATEUR SPÉCIALISÉ .....	8
ANNEXE D - RÉFRIGÉRATEUR DOMESTIQUE .....	9

## 1. Mise en contexte

La protection de la population québécoise contre les maladies infectieuses passe par une gestion adéquate des vaccins. Toutes les personnes responsables de la gestion des vaccins doivent connaître et suivre les recommandations contenues dans les procédures de gestion des vaccins qui visent à soutenir la mise en place de mesures standardisées pour maintenir les vaccins dans des conditions idéales et en assurer une gestion efficace.

La chaîne de froid est un élément essentiel de la gestion des vaccins. La réception en est un maillon important. Le moment où l'on transfère les vaccins de leur contenant isolant de transport pour les déposer dans l'appareil de réfrigération qui en assurera la conservation, constitue un élément de risque important de bris de chaîne de froid. Il importe donc de porter une attention toute particulière à la manipulation des vaccins pendant cette procédure.

## 2. Objectifs

- Assurer une manipulation sécuritaire des vaccins pendant un moment critique de leur manipulation
- Savoir entreposer les vaccins dès réception
- Maintenir la chaîne du froid en tout temps

## 3. Définition des termes

### ■ Chaîne de froid

Désigne l'ensemble des méthodes utilisées pour éviter l'exposition des vaccins à des températures autres que celles qui sont recommandées lors de l'emballage, de leur transport, de leur entreposage et de leur manipulation.

### ■ GMAO

Système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

### ■ SI-PMI GPI

Système d'information pour la protection en maladies infectieuses – gestion des produits immunisants

## 4. Champs d'application

Elle s'applique à tous les secteurs dans lesquels sont entreposés des vaccins et à tous les employés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ou des partenaires impliqués dans la vaccination qui reçoivent des vaccins.

## 5. Cadre normatif

- Guide des normes et pratiques de gestion des vaccins, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, BANQ, 2021 ([www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca))
- Protocole d'immunisation du Québec (<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>)

## 6. Procédure

La procédure s'applique dans tous les cas de vaccins réfrigérés ou congelés dans l'objectif d'assurer l'intégrité de la chaîne de froid. Des précautions additionnelles s'appliquent pour les vaccins réceptionnés congelés ou en processus de décongélation en raison des risques de brûlures associés à la présence de glace sèche et aux très basses températures auxquelles peut être exposé le personnel

## 6.1 Réception physique des vaccins.

### Dès l'arrivée des vaccins, le colis doit être pris en charge immédiatement (Annexe B)

1. Nommer une personne responsable de la réception des vaccins. Les vaccins doivent être remis en main propre à cette personne.
2. Examiner l'état du colis, l'ouvrir, et examiner son contenu pour déceler tout signe d'altération lors du transport

**Si le colis ou son contenu ont été endommagés ou sont non conformes aux normes d'emballage (voir procédure emballage et transport, <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-gestion-des-vaccins/transport-et-emballage-des-produits/>) mettre les vaccins en sûreté au frigo entre 2 et 8 °C ou au congélateur (en fonction de l'état des vaccins - réfrigérés ou congelés. **NE JAMAIS RECONGELER DES VACCINS DÉCONGELÉS**) et communiquer avec la DSPublique par courriel à l'adresse [immunisation.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:immunisation.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 819-829-3400 poste 42260.**

3. Noter l'heure d'ouverture de la glacière sur le relevé de température (ce sera le premier relevé pour ces vaccins)
4. Entreposer les vaccins dans l'appareil de réfrigération approprié (voir 5.2)
5. S'il y a lieu, arrêter l'enregistreur des données numériques et observer la présence ou non d'une alarme.

**A. Appuyer sur STOP pendant au moins 3 secondes.**

**B. Pour un moniteur de température sur glace sèche, le laisser 5 minutes à la température de la pièce pour être en mesure de le lire et prendre en charge les vaccins entre temps**

**ATTENTION : Il est normal que la température du moniteur augmente rapidement à température ambiante (20 degrés C).**

**C. Si le moniteur de température indique  ou  c'est que les températures sont demeurées dans l'intervalle convenu et que les vaccins peuvent être administrés.**

**D. Si le moniteur de température affiche un X c'est qu'une excursion des températures pendant le transport pourrait avoir eu lieu.**

**En cas de doute, contacter la DSPublique à l'adresse [immunisation.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:immunisation.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca) ou au 819-829-3400 poste 42260.**

6. Vérifier les températures (actuelle, min et max) affichées sur le dispositif de surveillance de la température pour déterminer si la chaîne de froid a été rompue.
7. Si le dispositif de surveillance des températures indique des écarts de températures par rapport aux normes (2 à 8 degrés Celsius ou températures de congélation si vaccins congelés) entreprendre la procédure en cas de bris de chaîne de froid (BCF) (<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-gestion-des-vaccins/bris-de-la-chaine-de-froid/>)
  8. Vérifier que les vaccins reçus correspondent au bordereau de livraison (quantité, type de vaccins).
  9. Signer le bon de livraison pour remise au livreur afin d'indiquer que la livraison était adéquate.

## 6.2 Instructions d'entreposage des vaccins (réfrigérés et congelés) dans les sites de vaccination

Les vaccins réfrigérés sont entreposés selon les normes du Guide des normes et pratiques de gestion des vaccins, MSSS <sup>1</sup> (Annexe C/Annexe D)

Les conditions d'entreposage des vaccins congelés sont fournies par les fabricants. Les plages de températures sont indiquées dans le [PIQ](#)

### 6.2.1 Appareil de réfrigération (réfrigérateur ou congélateur)

- Entreposer les vaccins **réfrigérés** dans un appareil de réfrigération spécialisé homologué pour les vaccins réfrigérés (entre 2 °C et 8 °C), jusqu'au moment de leur administration.

Types de réfrigérateurs	Évaluation
Spécialisés	À privilégier
Domestiques sans givre	Recommandés
Domestiques à dégivrage manuel et cyclique	Non recommandés
De bar	Non recommandés

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-06W.pdf>

- Entreposer les vaccins **congelés** dans un appareil de réfrigération spécialisé homologué pour les vaccins congelés (entre -25 °C et -15 °C) ou ultra congelés (entre -80 °C et -60 °C) jusqu'au moment de leur administration.
- Réserver les appareils de réfrigération à l'entreposage exclusif des produits immunisants ou des produits pharmacologiques.
- Relier les appareils de réfrigération à une génératrice d'urgence et à une centrale téléphonique ou un système de surveillance en ligne.
- Limiter l'accès au personnel autorisé (responsable de la vaccination) : porte de l'appareil ou local barré.
- Placer un autocollant «**Ne pas débrancher**» près de la prise électrique de chacun des appareils de réfrigération.
- Tenir un registre d'entretien des travaux (préventif et curatif) pour chacun des appareils de réfrigération (c'est-à-dire intégrer l'appareil au GMAO).

### 6.2.2 Disposition des vaccins (voir Annexe C/Annexe D)

- Conserver les vaccins dans leur emballage d'origine.
- Regrouper les vaccins identiques et assurer une rotation en fonction des dates de péremption (date la plus près à l'avant).
- Ne jamais laisser de vaccins expirés à disposition des vaccinateurs.
- Espacer les boîtes et les paniers troués pour une bonne circulation de l'air.
- Ne pas empiler les boîtes ni les paniers.
- Ne pas placer les produits près des événements d'aération des appareils de réfrigération.
- Protéger les vaccins de la lumière directe du soleil en tout temps.

## 6.3 Réception des vaccins dans SI-PMI par le répondant local GPI (sites du CIUSSS de l'Estrie - CHUS)

La réception des vaccins doit aussi se faire virtuellement dans SI-PMI - GPI. Les répondants locaux GPI saisissent cette information pour les vaccins qu'ils reçoivent.

À noter que, pour les sites hors CIUSSS de l'Estrie – CHUS, la réception virtuelle se fait par l'agent(e) administrative de la DSPublique.

## **7. Rôles et responsabilités**

### **7.1 Direction de santé publique**

- Approuve la présente procédure et veille à sa mise en application

### **7.2 Directions cliniques impliquées dans la vaccination**

- Assurent l'appropriation et la mise en application de cette procédure dans leur direction.

### **7.3 Direction des services techniques**

- Assurent le branchement et entretien des réfrigérateurs et congélateurs
- Tenir un registre d'entretien des travaux (préventif et curatif) pour chacun des appareils de réfrigération (c'est-à-dire intégrer l'appareil au GMAO).

### **7.4 Répondante régionale de la gestion des produits immunisants**

- Élabore la procédure écrite détaillée;
- Diffuse la procédure aux répondantes locales de la gestion des produits immunisants.

### **7.5 Répondantes locales de la gestion des produits immunisants**

- Applique ou coordonne l'application de la procédure, avec, au besoin, le soutien de la répondante régionale en GPI

### **7.6 Chef de service (site de vaccination et équipe mobile)**

- Diffuse l'information concernant la procédure à l'ensemble du personnel concerné;
- Assure le respect de la procédure par le personnel qui manipule et administre les vaccins.

### **7.7 Personnel qui manipule les vaccins**

- Respecte la présente procédure

### **7.8 Transporteur interne**

- Respecte la présente procédure

## **8. Dispositions finales**

### **8.1 Version antérieure**

Non applicable.

### **8.2 Prochaine révision**

La présente procédure doit faire l'objet d'une révision annuelle suivant son entrée en vigueur.

## Annexe A - Historique des versions

Description	Auteur/Responsable	Date / Période
Création  Révision	Jocelyne Frenette, infirmière, conseillère-cadre clinicienne, DSPub. CIUSSSE-CHUS Béatrice Poirier, M.Sc. agente de planification, de programmation et recherche, DSPublique Shabnam Khatiz, répondante régionale GPI, DSPublique Dominique Lavergne, infirmière clinicienne, DSPublique Anne-Marie Nadeau, conseillère-cadre clinicienne, DSI	Mai 2022
Description (Création, Adoption, Révision avec modification, Révision sans modification, etc.)	Nom, fonction (Acronyme de la direction)	Date ou période
Description (Création, Adoption, Révision avec modification, Révision sans modification, etc.)	Nom, fonction (Acronyme de la direction)	Date ou période
Description (Création, Adoption, Révision avec modification, Révision sans modification, etc.)	Nom, fonction (Acronyme de la direction)	Date ou période
Description (Création, Adoption, Révision avec modification, Révision sans modification, etc.)	Nom, fonction (Acronyme de la direction)	Date ou période

## Annexe B - Procédure de réception des vaccins réfrigérés

<input type="checkbox"/>	Nommer une personne responsable de la réception des produits et une personne formée en cas d'absence de la personne responsable
<input type="checkbox"/>	Assurer un suivi du colis à partir du moment de la livraison jusqu'à la réception en mains propres par la personne responsable
<input type="checkbox"/>	Examiner, dès la réception, l'état du colis pour déceler tout signe d'altération lors du transport
<input type="checkbox"/>	Ouvrir rapidement le contenant isolant et observer la façon dont l'emballage a été fait
<input type="checkbox"/>	S'il y a lieu, arrêter l'enregistreur de données numériques et observer la présence ou non d'une alarme
<input type="checkbox"/>	Vérifier l'état des indicateurs de chaleur ou de gel ou les températures du thermomètre numérique minima-maxima ou la présence d'une alarme sur l'enregistreur de données numériques
<input type="checkbox"/>	S'il y a eu excursion des températures en dehors des températures de conservation, examiner les produits, à la recherche de gel apparent, de particules ou de solution brouillée
<input type="checkbox"/>	Vérifier que les vaccins reçus correspondent au bordereau de livraison, s'il y a lieu
<input type="checkbox"/>	Réfrigérer les vaccins sans délai en fonction des dates de péremption afin d'assurer leur rotation. Les produits dont les dates de péremption sont les plus proches ou qui ont déjà subi un bris de la chaîne de froid doivent être placés en avant
<input type="checkbox"/>	Si un enregistreur numérique a été utilisé, se référer à la procédure régionale pour connaître qui doit en faire la lecture
<input type="checkbox"/>	Si les indicateurs de chaleur ou de gel affichent un écart des températures, entreprendre la procédure en cas de bris de la chaîne de froid
<input type="checkbox"/>	Pour toute anomalie lors de la réception des vaccins, communiquer avec la direction de santé publique de sa région ou le grossiste pour les pharmacies communautaires.

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-06W.pdf>



- Conserver les vaccins entre 2 et 8 °C.
- Vérifier et noter les températures 2 fois par jour.
- Placer les vaccins dans des paniers troués et les regrouper par type de produits.
- Garder un espace de 5 à 8 cm entre les paniers.
- Placer en avant les vaccins dont la date de péremption est la plus proche ou qui ont subi un bris de la chaîne de froid.
- Conserver les produits dans leur boîte originale.
- Mettre un autocollant « ne pas débrancher » près de la prise électrique.
- Entreposer seulement des vaccins, pas de nourriture.

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-06W.pdf>



### Réfrigérateur domestique



- Ne pas placer les vaccins dans la porte du réfrigérateur.
- Placer des bouteilles d'eau froide dans la porte et sur les tablettes.
- Placer des accumulateurs de froid de type ice packs dans le congélateur.
- Conserver les vaccins entre 2 et 8 °C.
- Vérifier et noter les températures 2 fois par jour.
- Placer les vaccins dans des paniers troués et les regrouper par type de produits.
- Garder un espace de 5 à 8 cm entre les paniers.
- Placer la sonde et la fiole de glycol au centre du réfrigérateur.
- Placer en avant les vaccins dont la date de péremption est la plus proche ou qui ont subi un bris de la chaîne de froid.
- Conserver les produits dans leur boîte originale.
- Mettre un autocollant « ne pas débrancher » près de la prise électrique.
- Entreposer seulement des vaccins, pas de nourriture.
- Retirer tous les tiroirs.

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-06W.pdf>